



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des territoires
et de la mer
Direction de l'aménagement des territoires
et de la transition écologique
Service transition écologique et connaissance
territoriale / Unité Autorité environnementale

Cayenne, le 10 Septembre 2026

Contact : audran.dantin@guyane.gouv.fr

Références : DATTE/STECT/UAE/2026 –

Le Préfet
à
SAS COREMA
2064 Route Nationale 2,
97351 Matoury

Objet : Demande d'examen au cas par cas présentée pour un projet d'AEX « Alphonsin aval » à Roura.

Vous avez transmis à l'Autorité environnementale, le 28/08/2026, une demande d'examen au cas par cas pour un projet d'AEX (Autorisation d'Exploitation minière) « Alphonsin aval » sur la commune de Roura. Cependant, des éléments d'information manquent au dossier pour permettre son instruction. Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir :

- préciser le volume d'eau nécessaire au remplissage initial du circuit fermé, ainsi que, le cas échéant, les besoins en eau nécessaires à son fonctionnement ;
- préciser le nombre, les dimensions et la capacité des bassins de décantation prévus ;
- indiquer si des franchissements de cours d'eau sont prévus dans le cadre du projet et, le cas échéant, préciser leur localisation ainsi que les modalités de franchissement envisagées ;
- préciser les modalités de revégétalisation prévues, notamment les essences envisagées ;
- préciser l'état actuel de la crique concernée et décrire les modalités envisagées pour son remodelage / sa remise en état.

L'instruction de votre dossier reprendra dès réception par l'Autorité Environnementale des éléments demandés.

La Cheffe de l'unité autorité environnementale

Isabelle DELAFOSSE